



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 juin 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Didier MARTIN	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUT	M. Benoît BORDAT	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	Mme Geneviève BILLAUT
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Murat BAYAM
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Michel BACHELARD
M. François-André ALLAERT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Gilles TRAHARD
Mlle Badiââ MASLOUHI	Mlle Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Patrick MOREAU	M. Pierre LAMBOROT	
M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT	

Membres absents :

M. Joël MEKHANTAR	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Lucien BRENOT	M. Yves BERTELOOT pouvoir à Mlle Badiââ MASLOUHI
M. Michel ROTGER	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Rémi DELATTE	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Alain LINGER pouvoir à M. Pierre LAMBOROT
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Pierre-Olivier LEFEVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Commune de Bretenière - Carrefour RD 968 - RD 31 - Travaux d'enfouissement du réseau et déplacement de candélabres - Fonds de concours

Le Conseil général de la Côte d'Or réalise sur le territoire de la commune de Bretenière, un rond-point au carrefour de la RD 968 / RD 31.

La création de ce giratoire permet la mise en sécurité de l'entrée de Bretenière, en venant de Saint Jean de Losne, et ce, à hauteur de la zone d'activités « La Plucharde » dont l'aménagement et la commercialisation sont pris en charge par la Communauté d'Agglomération.

Ce secteur accueillera par ailleurs, sur l'ex site de l'INRA, le Technopôle Agro Environnement dont le schéma d'aménagement est en phase de finalisation.

La commune de Bretenière a souhaité profiter de la réalisation de ce rond-point, pour enfouir les réseaux électriques :

- dissimulation des réseaux HTA et BT
- déplacement des candélabres

ce qui génère un surcoût de l'opération de 36.900 € HT, somme versée par la commune sous forme de subvention d'équipement, au Maître d'Ouvrage, le Département de la Côte d'Or.

Au cours de l'été 2008, le Maire de Bretenière a sollicité du Grand Dijon, une aide financière dans le cadre de ces travaux supplémentaires.

Compte tenu de l'enjeu de ce secteur, qui accueillera le projet de TAE à l'initiative du Grand Dijon, un accord de principe a été donné à la commune de Bretenière par courrier en date du 6 juin 2008.

Il convient aujourd'hui, de formaliser cet engagement financier qui prendra la forme d'un fonds de concours de 10.000 € à la collectivité locale.

Par délibération en date du 10 octobre 2002, et plus particulièrement son article 4, la Communauté de l'Agglomération dijonnaise s'est donné la possibilité d'attribuer des fonds de concours pour contribuer à la réalisation d'équipements dont l'utilité dépasse manifestement l'intérêt communal.

Une délibération du Conseil de Communauté en date du 26 juin 2003 vient, par ailleurs, préciser les modalités d'attribution des fonds de concours à ses communes membres.

Sur cette base, il est proposé d'attribuer un fonds de concours de 10.000 € à la commune de Bretenière.

Vu l'avis de la Commission et du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** un fonds de concours de 10.000 € à la commune de Bretenière, dans le cadre de la réalisation de travaux d'aménagement d'un rond-point au carrefour de la RD 968 / RD 31 ;
- **de dire** que le versement de cette somme sera effectué selon les modalités précisées dans la délibération du Conseil de Communauté en date du 26 juin 2003 ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que la somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

Convocation envoyée le 18 juin 2009
Publié le 26 JUIN 2009
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

29 JUIN 2009



Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

